

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

- (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET :

POSTE COMPTABLE :

**M. 14**

**Décision modificative 0 (3)**

**Voté par fonction (4)**

BUDGET : (5)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, EPIC, syndicat mixte, etc...).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Le choix du vote par fonction n'est ouvert qu'aux communes de 10 000 habitants et plus, groupements intercommunaux comprenant au moins une telle commune et à leurs établissements publics autres que les centres communaux et intercommunaux d'action sociale et les caisses des écoles (art. L. 2312-3 ; R. 5211-36 et R. 5211-14 du CGCT).

(5) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats et restes à réaliser	5
C - Modalités de vote du budget	9

## II - Présentation générale du budget

A1.1 - Vue d'ensemble - Sections	10
A1.2 - Vue d'ensemble - Fonctions	11
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	13
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	14
B1 - Balance générale du budget - Fonctionnement	15
B2 - Balance générale du budget - Investissement	16

## III - Vote du budget

A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	18
A0 à A9 - Section de fonctionnement - Chapitres fonctionnels - Détail articles	20
A10 - Section de fonctionnement - Opérations non ventilées - Vue d'ensemble et détail articles	30
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble	37
B0 à B9 - Section d'investissement - Chapitres fonctionnels - Détail articles	39
B10 - Section d'investissement - Opérations non ventilées - Vue d'ensemble et détail articles	49

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par nature	57
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	119
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	120
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	124
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	126
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	127
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	129
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	130
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	131
A4 - Etat des provisions	132
A5 - Etalement des provisions	133
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	134
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	135
A7.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (1)	137
A7.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (1)	139
A8 - Etat des charges transférées	140
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	141

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	142
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	143
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	144
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	145
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	146
B1.6 - Etat des engagements reçus	147
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (2)	148
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	149
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	150
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	151

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	152
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	155
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	156
C3.2 - Liste des établissements publics créés	157
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	158
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	159

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	160
D2 - Arrêté et signatures	161

(1) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(2) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b>	<b>DM 2023</b>
-------------------	--------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>B</b>

(Uniquement pour reprise des résultats après vote du CA)

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>			
Fonctionnement			
Investissement			
002 Résultat reporté N-2			
001 Solde d'investissement N-2			

\* Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses).

**RESTES A REALISER - DEPENSES**

Chap. / Article	Libellé (1)	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
920	Services généraux admin. publiq. Locale			
	[...]			
921	Sécurité et salubrité publiques			
	[...]			
922	Enseignement - Formation			
	[...]			
923	Culture			
	[...]			
924	Sport et jeunesse			
	[...]			
925	Interventions sociales et santé			
	[...]			
926	Famille			
	[...]			
927	Logement			
	[...]			
928	Aménagt., services urbains, environnemt			
	[...]			
929	Action économique			
	[...]			
931	Opérations financières			
	[...]			
932	Dotations & participations non affectées			
	[...]			
933	Impôts et taxes non affectées			
	[...]			
934	Transferts entre sections			
	[...]			
935	Opérat° ordre intérieur de la section			
	[...]			
936	Frais de fonctioent des groupes d'élus			
	[...]			
938	Dépenses imprévues			
939	Virement à la section d'investissement			
002	Résultat de fonctionnement reporté			
<b>TOTAL</b>				(I)

Chap. / Article	Libellé (1)	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
900	Services généraux administrat° publiques			
	[...]			
901	Sécurité et salubrité publiques			

Chap. / Article	Libellé (1)	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
	[...]			
902	<b>Enseignement - Formation</b>			
	[...]			
903	<b>Culture</b>			
	[...]			
904	<b>Sport et jeunesse</b>			
	[...]			
905	<b>Interventions sociales et santé</b>			
	[...]			
906	<b>Famille</b>			
	[...]			
907	<b>Logement</b>			
	[...]			
908	<b>Aménagt et services urbains, environnem</b>			
	[...]			
909	<b>Action économique</b>			
	[...]			
	[...]			
910	<b>Opérations patrimoniales</b>			
	[...]			
	[...]			
911	<b>Dettes et autres opérations financières</b>			
	[...]			
912	<b>Dotat°, subv., participat° non affectées</b>			
	[...]			
913	<b>Taxes non affectées.</b>			
	[...]			
914	<b>Transferts entre sections</b>			
	[...]			
	[...]			
915	<b>Op. d'invest. / ets d'enseignement</b>			
	[...]			
916	<b>Opérat° invest. voirie communale</b>			
	[...]			
917	<b>Opérat° sous mandat (dont trav d'office)</b>			
	[...]			
918	<b>Dépenses imprévues</b>			
001	<b>Solde exécution invest. reporté</b>			
<b>TOTAL</b>				<b>(II)</b>

(1) Chapitre ou article, suivant le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>B</b>

(Uniquement pour reprise des résultats après vote du CA)

RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = (A) + (B) Excédent si positif Déficit si négatif
Dépenses	Recettes	Solde (B)*	
I+II	III+IV		
I	III		
II	IV		

\* Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses).

**RESTES A REALISER - RECETTES**

Chap. / Article	Libellé (1)	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
920	Services généraux admin. publiq. Locale [...]			
921	Sécurité et salubrité publiques [...]			
922	Enseignement - Formation [...]			
923	Culture [...]			
924	Sport et jeunesse [...]			
925	Interventions sociales et santé [...]			
926	Famille [...]			
927	Logement [...]			
928	Aménagt., services urbains, environnem [...]			
929	Action économique [...]			
931	Opérations financières [...]			
932	Dotations & participations non affectées [...]			
933	Impôts et taxes non affectées [...]			
934	Transferts entre sections [...]			
935	Opérat° ordre intérieur de la section [...]			
002	Résultat de fonctionnement reporté			
<b>TOTAL</b>				<b>(III)</b>

Chap. / Article	Libellé (1)	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
900	Services généraux administrat° publics [...]			
901	Sécurité et salubrité publiques [...]			
902	Enseignement - Formation [...]			
903	Culture			

Chap. / Article	Libellé (1)	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
	[...]			
904	<b>Sport et jeunesse</b>			
	[...]			
905	<b>Interventions sociales et santé</b>			
	[...]			
906	<b>Famille</b>			
	[...]			
907	<b>Logement</b>			
	[...]			
908	<b>Aménagt et services urbains, environnemt</b>			
	[...]			
909	<b>Action économique</b>			
	[...]			
910	<b>Opérations patrimoniales</b>			
	[...]			
	[...]			
911	<b>Dettes et autres opérations financières</b>			
	[...]			
912	<b>Dotat°, subv., participat° non affectées</b>			
	[...]			
913	<b>Taxes non affectées.</b>			
	[...]			
914	<b>Transferts entre sections</b>			
	[...]			
	[...]			
915	<b>Op. d'invest. / ets d'enseignement</b>			
	[...]			
916	<b>Opérat° invest. voirie communale</b>			
	[...]			
917	<b>Opérat° sous mandat (dont trav d'office)</b>			
	[...]			
919	<b>Virement de la section de fonctionnemt</b>			
95	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>			
001	<b>Solde exécution invest. reporté</b>			
<b>TOTAL</b>				<b>(IV)</b>

(1) Chapitre ou article, suivant le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>C</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par fonction :

- au niveau (1) pour la section d'investissement.
- (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) pour la section de fonctionnement.
- (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE – SECTIONS</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>		

+

+

+

<b>R</b>	<b>E</b>		
<b>P</b>	<b>R</b>		
<b>O</b>	<b>S</b>		
	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent)

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		
--	--	--

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>		

+

+

+

<b>R</b>	<b>E</b>		
<b>P</b>	<b>R</b>		
<b>O</b>	<b>S</b>		
	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif)	(si solde positif)

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		
---	--	--

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		
----------------------------	--	--

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE – FONCTIONS</b>	<b>A1.2</b>

SECTION	BUDGET DE L'EXERCICE (1)	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE	NON VENTILE	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>			(a)			
90 Opérations d'équipement						
91 Opérations non ventilées (910 à 914)						
915/916/917 OP. P/C/ DE TIERS						
918 Dépenses imprévues						
<b>RECETTES</b>			(b)			
90 Opérations d'équipement						
91 Opérations non ventilées (910 à 914)						
915/916/917 OP. P/C/ DE TIERS						
919 Virement de la section de fonctionnem						
95 Produits des cessions d'immobilisations						
<b>Solde (b-a)</b>						

FONCTIONNEMENT	BUDGET DE L'EXERCICE (1)	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE	NON VENTILE	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES
<b>DEPENSES</b>			(c)			
92 Services individualisés						
93 Services communs non ventilés (931 à 935)						
936 Frais de fonction des groupes d'élus						
938 Dépenses imprévues						
939 Virement à la section d'investissement						
<b>RECETTES</b>			(d)			
92 Services individualisés						
93 Services communs non ventilés						
<b>Solde (d-c)</b>						

(1) Cf. Modalités de vote I-C.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>								<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE – FONCTIONS (suite)</b>								<b>A1.2</b>

2	3	4	5	6	7	8	9
ENSEIGNEMENT FORMATION	CULTURE	SPORT ET JEUNESSE	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	FAMILLE	LOGEMENT	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS ENVIRONNEMENT	ACTION ECONO- MIQUE


<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**OPERATIONS REELLES (1)**

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
920 à 929 Charges ventilées		920 à 929 - Produits ventilés	
931 Opérations financières (charges)		931 Opérations financières (produits)	
932 Dotations & participations non affectées		932 Dotations & participations non affectées	
933 Impôts et taxes non affectées		933 Impôts et taxes non affectées	
936 Frais de fonction des groupes d'élus			
938 Dépenses imprévues			
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

(1) Y compris les opérations mixtes (rattachements de fin d'exercice, variation des stocks).

**OPERATIONS D'ORDRE**

934 Transferts entre sections 935 Opérat° ordre intérieur de la section 939 Virement à la section d'investissement	934 Transferts entre sections 935 Opérat° ordre intérieur de la section
--	--

**TOTAL OPERATIONS DE L'EXERCICE**

<b>DEPENSES :</b>	<b>RECETTES :</b>
-------------------	-------------------

**RESULTATS ANTERIEURS (2)**

002 Résultat de fonctionnement reporté Restes à réaliser (total)	002 Résultat de fonctionnement reporté Restes à réaliser (total)
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>

(2) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**TOTAL DE LA SECTION**

<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
-----------------	-----------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**OPERATIONS REELLES (1)**

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
900 à 909 Dépenses ventilées		900 à 909 Recettes ventilées	
911 Dettes et autres opérations financières		911 Dettes et autres opérations financières	
912 Dotat°, subv., participat° non affectées		912 Dotat°, subv., participat° non affectées	
913 Taxes non affectées.		913 Taxes non affectées.	
915 Op. d'invest. / ets d'enseignement		915 Op. d'invest. / ets d'enseignement	
916 Opérat° invest. voirie communale		916 Opérat° invest. voirie communale	
917 Opérat° sous mandat (dont trav d'office)		917 Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	
918 Dépenses imprévues		95 Produits des cessions d'immobilisations	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

(1) Y compris les opérations mixtes (rattachements de fin d'exercice, variation des stocks).

**OPERATIONS D'ORDRE**

910 Opérations patrimoniales	910 Opérations patrimoniales
914 Transferts entre sections	914 Transferts entre sections
	919 Virement de la section de fonctionnemt

**TOTAL OPERATIONS DE L'EXERCICE**

<b>DEPENSES :</b>	<b>RECETTES :</b>
-------------------	-------------------

**RESULTATS ANTERIEURS (2)**

001 Solde exécution invest. reporté	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés
Restes à réaliser (total)	001 Solde exécution invest. reporté
	Restes à réaliser (total)
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>

(2) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**TOTAL DE LA SECTION**

<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
-----------------	-----------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>B1</b>

**1 – Dépenses**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel, frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dot. aux amortissements et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>				

**2 – Recettes**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Produits services, domaine et ventes div			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprise sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>B2</b>

**1 – Dépenses**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8)		
	Total des opérations d'équipement			
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9)		
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>			
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>			
3...	Stocks (3)			
020	Dépenses imprévues			
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>				

	Dépenses totales	Résultat reporté (après vote du CA)	TOTAL SECTION
<b>Fonctionnement (voir page précédente)</b>	A1	D002	
<b>Investissement</b>	B1	D001	



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>B2</b>

**2 – Recettes**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation	(9)		
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>			
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
<b>Recettes d'investissement – Total</b>				

	Recettes totales	Résultat reporté (après vote du CA)	Affectation (après vote du CA)	TOTAL SECTION
<b>Fonctionnement (voir page précédente)</b>	A2	R002		
<b>Investissement</b>	B2	R001	R1068	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

**1 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
920	Services généraux admin. publiq. Locale			
921	Sécurité et salubrité publiques			
922	Enseignement - Formation			
923	Culture			
924	Sport et jeunesse			
925	Interventions sociales et santé			
926	Famille			
927	Logement			
928	Aménagt., services urbains, environnem			
929	Action économique			
931	Opérations financières			
932	Dotations & participations non affectées			
933	Impôts et taxes non affectées			
934	<i>Transferts entre sections (5)</i>			
935	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>			
936	Frais de fonction des groupes d'élus			
938	Dépenses imprévues			
939	<i>Virement à la section d'investissement</i>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) A l'exclusion du virement à la section d'investissement.

RESTES A REALISER (DEPENSES) (6)			
RESULTAT REPORTE (6) – DEFICIT			
<b>CUMUL</b>			

(6) A n'inscrire que si le CA a été voté après délibération du conseil municipal. En cas de reprise anticipée ne reporter en recette que le solde de l'excédent de fonctionnement sur le besoin de financement : cf. instruction M. 14.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

**2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
920	Services généraux admin. publiq. Locale			
921	Sécurité et salubrité publiques			
922	Enseignement - Formation			
923	Culture			
924	Sport et jeunesse			
925	Interventions sociales et santé			
926	Famille			
927	Logement			
928	Aménagt., services urbains, environnemt			
929	Action économique			
931	Opérations financières			
932	Dotations & participations non affectées			
933	Impôts et taxes non affectées			
934	<i>Transferts entre sections</i>			
935	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>			

1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

RESTES A REALISER (RECETTES) (5)			
RESULTAT REPORTE (5) – EXCEDENT			
<b>CUMUL</b>			

(5) A n'inscrire que si le CA a été voté après la délibération de l'assemblée délibérante. En cas de reprise anticipée, ne reporter en recette que le solde de l'excédent de fonctionnement sur le besoin de financement : cf. instruction M. 14.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS</b>	<b>A0</b>

**DETAIL DU CHAPITRE 920 : Services généraux des administrations publiques locales**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>				
920-2	Administration générale [...]			
920-3	Justice			
920-4	Coopérat° décentralisée. act° européenne [...]			
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>				
920-2	Administration générale [...]			
920-3	Justice			
920-4	Coopérat° décentralisée. act° européenne [...]			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS</b>	<b>A1</b>

**DETAIL DU CHAPITRE 921 : Sécurité et salubrité publiques**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
921-1	Sécurité intérieure [...]			
921-2	Hygiène et salubrité publique			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
921-1	Sécurité intérieure [...]			
921-2	Hygiène et salubrité publique			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS</b>	<b>A2</b>

**DETAIL DU CHAPITRE 922 : Enseignement - Formation**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>				
922-0	Services communs			
922-1	Enseignement du premier degré [...]			
922-2	Enseignement du deuxième degré			
922-3	Enseignement supérieur			
922-4	Formation continue			
922-5	Services annexes de l'enseignement [...]			
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>				
922-0	Services communs			
922-1	Enseignement du premier degré [...]			
922-2	Enseignement du deuxième degré			
922-3	Enseignement supérieur			
922-4	Formation continue			
922-5	Services annexes de l'enseignement [...]			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS</b>	<b>A3</b>

**DETAIL DU CHAPITRE 923 : Culture**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
923-0	Services communs			
923-1	Expression artistique [...]			
923-2	Conservation & diffusion des patrimoines [...]			
923-3	Action culturelle			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
923-0	Services communs			
923-1	Expression artistique [...]			
923-2	Conservation & diffusion des patrimoines [...]			
923-3	Action culturelle			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS</b>	<b>A4</b>

**DETAIL DU CHAPITRE 924 : Sport et jeunesse**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
924-0	<u>Services communs</u>			
924-1	<u>Sports</u>			
	[...]			
924-2	<u>Jeunesse</u>			
	[...]			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
924-0	<u>Services communs</u>			
924-1	<u>Sports</u>			
	[...]			
924-2	<u>Jeunesse</u>			
	[...]			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS</b>	<b>A5</b>

**DETAIL DU CHAPITRE 925 : Interventions sociales et santé**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
925-1	Santé [...]			
925-2	Interventions sociales [...]			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
925-1	Santé [...]			
925-2	Interventions sociales [...]			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS</b>	<b>A6</b>

**DETAIL DU CHAPITRE 926 : Famille**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>				
926-0	Services communs			
926-1	<u>Services en faveur des personnes âgées</u>			
926-2	<u>Actions en faveur de la maternité</u>			
926-3	<u>Aides à la famille</u>			
926-4	<u>Crèches et garderies</u>			
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>				
926-0	Services communs			
926-1	<u>Services en faveur des personnes âgées</u>			
926-2	<u>Actions en faveur de la maternité</u>			
926-3	<u>Aides à la famille</u>			
926-4	<u>Crèches et garderies</u>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS</b>	<b>A7</b>

**DETAIL DU CHAPITRE 927 : Logement**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
927-0	Services communs			
927-1	Parc privé de la ville			
927-2	Aide au secteur locatif			
927-3	Aides à l'accession à la propriété			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
927-0	Services communs			
927-1	Parc privé de la ville			
927-2	Aide au secteur locatif			
927-3	Aides à l'accession à la propriété			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS</b>	<b>A8</b>

**DETAIL DU CHAPITRE 928 : Aménagement et services urbains, environnement**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
928-1	<u>Services urbains</u> [...]			
928-2	<u>Aménagement urbain</u> [...]			
928-3	<u>Environnement</u> [...]			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
928-1	<u>Services urbains</u> [...]			
928-2	<u>Aménagement urbain</u> [...]			
928-3	<u>Environnement</u> [...]			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS</b>	<b>A9</b>

**DETAIL DU CHAPITRE 929 : Action économique**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>				
929-0	<u>Interventions économiques</u>			
929-1	<u>Foires et marchés</u>			
929-2	<u>Aides à l'agriculture et aux industries</u>			
929-3	<u>Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP</u>			
929-4	<u>Aides commerce, services marchands</u>			
929-5	<u>Aides au tourisme</u>			
929-6	<u>Aides aux services publics</u>			
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>				
929-0	<u>Interventions économiques</u>			
929-1	<u>Foires et marchés</u>			
929-2	<u>Aides à l'agriculture et aux industries</u>			
929-3	<u>Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP</u>			
929-4	<u>Aides commerce, services marchands</u>			
929-5	<u>Aides au tourisme</u>			
929-6	<u>Aides aux services publics</u>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A10</b>

**93 – Services communs non ventilés**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
931	Opérations financières			
932	Dotations & participations non affectées			
933	Impôts et taxes non affectées			
934	<i>Transferts entre sections (5)</i>			
935	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>			
936	Frais de fonction des groupes d'élus			
938	Dépenses imprévues			
939	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
931	Opérations financières			
932	Dotations & participations non affectées			
933	Impôts et taxes non affectées			
934	<i>Transferts entre sections (5)</i>			
935	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) A l'exclusion du virement à la section d'investissement.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A10-1</b>

**CHAPITRE 931 – Opérations financières**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
	[...]			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
	[...]			

**Détail du calcul des ICNE**

Pour information (5) :	66112	7622
Montant des ICNE de l'exercice		
Montant des ICNE de l'exercice N-1		
= Différence ICNE N – ICNE N-1		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif (idem pour le 7622).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A10-2</b>

**CHAPITRE 932 – Dotations et participations non affectées**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (5)</b>			
	[...]			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (5)</b>			
	[...]			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre 932 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A10-3</b>

**CHAPITRE 933 – Impôts et taxes non affectées**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
	[...]			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
	[...]			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A10-4</b>

**CHAPITRE 934 – Transferts entre sections (A l'exclusion du virement à la section d'investissement)**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (5) (7) (8) (Autofinancement)</b>			
	[...]			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (6) (7) (8)</b>			
	[...]			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Egales aux recettes du chapitre 914 en investissement.

(6) Egales aux dépenses du chapitre 914 en investissement.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 pour les recettes, 675 et 676 pour les dépenses (cf. chapitre 95 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 6815 et 7815 peuvent figurer dans le détail du chapitre 934 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A10-5</b>

**CHAPITRE 935 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (5)</b>			
	[...]			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (6)</b>			
	[...]			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Egales aux recettes du chapitre 935.

(6) Egales aux dépenses du chapitre 935.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A10-6</b>

**CHAPITRE 936 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus**  
(communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de 100.000 habitants et plus)

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
	[...]			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

**CHAPITRE 938 – Dépenses imprévues**

--	--	--

**CHAPITRE 939 – Virement à la section d'investissement**

--	--	--

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**1 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
900	Services généraux administrat° publiques			
901	Sécurité et salubrité publiques			
902	Enseignement - Formation			
903	Culture			
904	Sport et jeunesse			
905	Interventions sociales et santé			
906	Famille			
907	Logement			
908	Aménagt et services urbains, environnemt			
909	Action économique			
910	<i>Opérations patrimoniales</i>			
911	Dettes et autres opérations financières			
912	Dotat°, subv., participat° non affectées			
913	Taxes non affectées.			
914	<i>Transferts entre sections</i>			
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement			
916	Opérat° invest. voirie communale			
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)			
918	Dépenses imprévues			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

RESTES A REALISER (DEPENSES) (5)			
RESULTAT REPORTE (5) – DEFICIT			
<b>CUMUL</b>			

(5) A n'inscrire que si le CA a été voté après délibération du conseil municipal. En cas de reprise anticipée ne reporter en recette que le solde de l'excédent de fonctionnement sur le besoin de financement : cf. instruction M. 14.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**2 – RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
900	Services généraux administrat° publiques			
901	Sécurité et salubrité publiques			
902	Enseignement - Formation			
903	Culture			
904	Sport et jeunesse			
905	Interventions sociales et santé			
906	Famille			
907	Logement			
908	Aménagt et services urbains, environnem			
909	Action économique			
910	<i>Opérations patrimoniales</i>			
911	Dettes et autres opérations financières			
912	Dotat°, subv., participat° non affectées			
913	Taxes non affectées.			
914	<i>Transferts entre sections (5)</i>			
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement			
916	Opérat° invest. voirie communale			
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)			
919	<i>Virement de la section de fonctionnem</i>			
95	Produits des cessions d'immobilisations			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) A l'exclusion du virement de la section de fonctionnement et des recettes d'ordre de section à section des chapitres 915, 916 et 917.

RESTES A REALISER (RECETTES) (6)			
RESULTAT REPORTE (6) – EXCEDENT			
AFFECTATION EN RESERVES (1068) (6)			
<b>CUMUL</b>			

(6) A n'inscrire que si le CA a été voté après la délibération de l'assemblée délibérante. En cas de reprise anticipée, ne reporter en recette que le solde de l'excédent de fonctionnement sur le besoin de financement : cf. instruction M. 14.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS</b>	<b>B0</b>

**DETAIL DU CHAPITRE 900 : Services généraux des administrations publiques locales**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>				
900-2	<u>Administration générale</u> [...]			
900-3	<u>Justice</u>			
900-4	<u>Coopérat° décentralisée, act° européenne</u> [...] [...] <u>Opération n°</u>			
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>				
900-2	<u>Administration générale</u> [...]			
900-3	<u>Justice</u>			
900-4	<u>Coopérat° décentralisée, act° européenne</u> [...]			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS</b>	<b>B1</b>

**DETAIL DU CHAPITRE 901 : Sécurité et salubrité publiques**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
901-1	Sécurité intérieure [...]			
901-2	Hygiène et salubrité publique [...]Opération n°			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
901-1	Sécurité intérieure [...]			
901-2	Hygiène et salubrité publique			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS</b>	<b>B2</b>

**DETAIL DU CHAPITRE 902 : Enseignement - Formation**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
902-0	Services communs			
902-1	Enseignement du premier degré [...]			
902-2	Enseignement du deuxième degré			
902-3	Enseignement supérieur			
902-4	Formation continue			
902-5	Services annexes de l'enseignement [...] [...]Opération n°			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
902-0	Services communs			
902-1	Enseignement du premier degré [...]			
902-2	Enseignement du deuxième degré			
902-3	Enseignement supérieur			
902-4	Formation continue			
902-5	Services annexes de l'enseignement [...]			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS</b>	<b>B3</b>

**DETAIL DU CHAPITRE 903 : Culture**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>				
903-0	Services communs			
903-1	Expression artistique [...]			
903-2	Conservat° et diffusion des patrimoines [...]			
903-3	Action culturelle [...]Opération n°			
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>				
903-0	Services communs			
903-1	Expression artistique [...]			
903-2	Conservat° et diffusion des patrimoines [...]			
903-3	Action culturelle			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS</b>	<b>B4</b>

**DETAIL DU CHAPITRE 904 : Sport et jeunesse**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
904-0	<u>Services communs</u>			
904-1	<u>Sports</u>			
	[...]			
904-2	<u>Jeunesse</u>			
	[...]			
	[...]Opération n°			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
904-0	<u>Services communs</u>			
904-1	<u>Sports</u>			
	[...]			
904-2	<u>Jeunesse</u>			
	[...]			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS</b>	<b>B5</b>

**DETAIL DU CHAPITRE 905 : Interventions sociales et santé**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
905-1	Santé [...]			
905-2	Interventions sociales [...] [...]Opération n°			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
905-1	Santé [...]			
905-2	Interventions sociales [...]			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS</b>	<b>B6</b>

**DETAIL DU CHAPITRE 906 : Famille**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
906-0	Services communs			
906-1	Services en faveur des personnes âgées			
906-2	Actions en faveur de la maternité			
906-3	Aides à la famille			
906-4	Crèches et garderies			
	[...]Opération n°			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
906-0	Services communs			
906-1	Services en faveur des personnes âgées			
906-2	Actions en faveur de la maternité			
906-3	Aides à la famille			
906-4	Crèches et garderies			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS</b>	<b>B7</b>

**DETAIL DU CHAPITRE 907 : Logement**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>				
907-0	Services communs			
907-1	Parc privé de la ville			
907-2	Aide au secteur locatif			
907-3	Aides à l'accession à la propriété [... Opération n°			
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>				
907-0	Services communs			
907-1	Parc privé de la ville			
907-2	Aide au secteur locatif			
907-3	Aides à l'accession à la propriété			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS</b>	<b>B8</b>

**DETAIL DU CHAPITRE 908 : Aménagement et services urbains, environnement**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>				
908-1	Services urbains [...]			
908-2	Aménagement urbain [...]			
908-3	Environnement [...] [...]Opération n°			
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>				
908-1	Services urbains [...]			
908-2	Aménagement urbain [...]			
908-3	Environnement [...]			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS</b>	<b>B9</b>

**DETAIL DU CHAPITRE 909 : Action économique**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
909-0	<u>Interventions économiques</u>			
909-1	<u>Foires et marchés</u>			
909-2	<u>Aides à l'agriculture et aux industries</u>			
909-3	<u>Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP</u>			
909-4	<u>Aides commerce, services marchands</u>			
909-5	<u>Aides au tourisme</u>			
909-6	<u>Aides aux services publics</u>			
	<u>[...]Opération n°</u>			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
909-0	<u>Interventions économiques</u>			
909-1	<u>Foires et marchés</u>			
909-2	<u>Aides à l'agriculture et aux industries</u>			
909-3	<u>Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP</u>			
909-4	<u>Aides commerce, services marchands</u>			
909-5	<u>Aides au tourisme</u>			
909-6	<u>Aides aux services publics</u>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>B10</b>

**91 et 95 – Opérations non ventilées**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
910	<i>Opérations patrimoniales</i>			
911	Dettes et autres opérations financières			
912	Dotat°, subv., participat° non affectées			
913	Taxes non affectées.			
914	<i>Transferts entre sections</i>			
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement			
916	Opérat° invest. voirie communale			
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)			
918	Dépenses imprévues			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
910	<i>Opérations patrimoniales</i>			
911	Dettes et autres opérations financières			
912	Dotat°, subv., participat° non affectées			
913	Taxes non affectées.			
914	<i>Transferts entre sections</i>			
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement			
916	Opérat° invest. voirie communale			
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)			
919	<i>Virement de la section de fonctionnemt</i>			
95	Produits des cessions d'immobilisations			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>B10-0</b>

**CHAPITRE 910 – Opérations patrimoniales**

(Intégrations et sorties d'actif – opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement)

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
	[...] [...]			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
	[...] [...]			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>B10-1</b>

**CHAPITRE 911 – Dettes et autres opérations financières**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
	[...]			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
	[...]			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>B10-2</b>

**CHAPITRE 912 – Dotations, subventions et participations non affectées**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
	[...]			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
	[...]			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>B10-3</b>

**CHAPITRE 913 – Taxes non affectées (A l'exclusion du virement à la section d'investissement)**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
	[...]			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
	[...]			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-C.

(3) Hors restes à réaliser .

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>B10-4</b>

**CHAPITRE 914 – Transferts entre sections**

Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (5)</b>			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>			
	[...]			
	[...]			
	<i>Charges transférées</i>			
	[...]			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (6)</b>			
	[...]			
	[...]			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Egales aux recettes du chapitre 934 en fonctionnement.

(6) Egales aux dépenses du chapitre 934 en fonctionnement.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS DEPENSES IMPREVUES – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>B10-5</b>

**RECAPITULATION DES CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS**

Article	Libellé	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (1)</b>	
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	
	[...]	
916	Opérat° invest. voirie communale	
	[...]	
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	
	[...]	
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (1)</b>	
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	
	[...]	
916	Opérat° invest. voirie communale	
	[...]	
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	
	[...]	

(1) Une ligne par opération. Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour le compte de tiers.

**SECTION D'INVESTISSEMENT – Dépenses imprévues (918)**

<b>BUDGET DE L'EXERCICE</b>	<b>PROPOSITIONS NOUVELLES</b>	<b>VOTE</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – Virements de la section de fonctionnement (919)**

<b>BUDGET DE L'EXERCICE</b>	<b>PROPOSITIONS NOUVELLES</b>	<b>VOTE</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – Produits des cessions d'immobilisations (95)**

<b>BUDGET DE L'EXERCICE</b>	<b>PROPOSITIONS NOUVELLES</b>	<b>VOTE</b>





**IV – ANNEXES**

**IV**

**PRESENTATION CROISEE – VUE D'ENSEMBLE – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**A1**

Comptes par nature	LIBELLE	920 Services généraux administrat° publiq. I	921 Sécurité et salubrité publiques	922 Enseignement - Formation	923 Culture
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>				
011	[...]				
012	[...]				
014	[...]				
65	[...]				
67	[...]				
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>				
013	[...]				
70	[...]				
73	[...]				
74	[...]				
75	[...]				
77	[...]				

**RESTES A REALISER (1)**

<b>DEPENSES</b>				
<b>RECETTES</b>				
<b>SOLDE</b>				

Comptes par nature	LIBELLE	920 Services généraux administrat° publiq. I	921 Sécurité et salubrité publiques	922 Enseignement - Formation	923 Culture
	<b>DEPENSES TOTALES</b>				
	<b>RECETTES TOTALES</b>				
	<b>SOLDE CUMULE</b>				

(1) A n'inscrire que si le compte administratif a été voté par l'assemblée délibérante. En cas de reprise anticipée ne reporter en recette que le solde de l'excédent de fonctionnement sur le besoin de fonctionnement : cf. instruction M. 14.



924 Sport et jeunesse	925 Interventions sociales et santé	926 Famille	927 Logement	928 Aménagt, services urbains, environnemt	929 Action économique	TOTAL
--------------------------	---	----------------	-----------------	--	--------------------------	-------


<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE – 920 – Services généraux des administrations publiques locales**

Comptes par nature	LIBELLE	920-2 Administration générale		
		920-20 Administration générale collectivité	920-21 Assemblée locale	920-22 Administration générale de l'état
	<b>DEPENSES TOTALES</b>			
011	[...]			
012	[...]			
014	[...]			
65	[...]			
67	[...]			
	<b>RECETTES TOTALES</b>			
013	[...]			
70	[...]			
73	[...]			
74	[...]			
75	[...]			
77	[...]			



**IV – ANNEXES**

**IV**

**PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1**

**PRESENTATION PAR NATURE – 921 – Sécurité et salubrité publiques**

Comptes par nature	LIBELLE	921-1 Sécurité intérieure				
		921-10 Services communs	921-11 Police nationale	921-12 Police municipale	921-13 Pompiers, incendies et secours	921-14 Autres services de protection civile
	<b>DEPENSES TOTALES</b>					
011	[...]					
012	[...]					
014	[...]					
65	[...]					
67	[...]					
	<b>RECETTES TOTALES</b>					
013	[...]					
70	[...]					
73	[...]					
74	[...]					
75	[...]					
77	[...]					





**IV – ANNEXES**

**IV**

**PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1**

**PRESENTATION PAR NATURE – 922 – Enseignement - Formation**

Comptes par nature	LIBELLE	922-0 Services communs	922-1 Enseignement du premier degré			
			922-11 Ecoles maternelles	922-12 Ecoles primaires	922-13 Classes regroupées	Sous-total 922-1
	<b>DEPENSES TOTALES</b>					
011	[...]					
012	[...]					
014	[...]					
65	[...]					
67	[...]					
	<b>RECETTES TOTALES</b>					
013	[...]					
70	[...]					
73	[...]					
74	[...]					
75	[...]					
77	[...]					



**IV – ANNEXES**

**IV**

**PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1**

**PRESENTATION PAR NATURE – 923 – Culture**

Comptes par nature	LIBELLE	923-0 Services communs	923-1 Expression artistique			
			923-11 Expression musicale, lyrique et choré.	923-12 Arts plastiques, activités artistiques	923-13 Théâtres	923-14 Cinémas et autres salles de spectacles
	<b>DEPENSES TOTALES</b>					
011	[...]					
012	[...]					
014	[...]					
65	[...]					
67	[...]					
	<b>RECETTES TOTALES</b>					
013	[...]					
70	[...]					
73	[...]					
74	[...]					
75	[...]					
77	[...]					



**IV – ANNEXES**

**IV**

**PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1**

**PRESENTATION PAR NATURE – 924 – Sport et jeunesse**

Comptes par nature	LIBELLE	924-0 Services communs	924-1 Sports			
			924-11 Salles de sport, gymnases	924-12 Stades	924-13 Piscines	924-14 Autres équipements sportifs ou de loisir
	<b>DEPENSES TOTALES</b>					
011	[...]					
012	[...]					
014	[...]					
65	[...]					
67	[...]					
	<b>RECETTES TOTALES</b>					
013	[...]					
70	[...]					
73	[...]					
74	[...]					
75	[...]					
77	[...]					



**IV – ANNEXES**

**IV**

**PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1**

**PRESENTATION PAR NATURE – 925 – Interventions sociales et santé**

Comptes par nature	LIBELLE	925-1 Santé				925-2 Interventions sociales	
		925-10 Services communs	925-11 Dispensaires, établissements sanitaires	925-12 Actions de prévention sanitaire	Sous-total 925-1	925-20 Services communs	925-21 Services à caractère social handicapés
	<b>DEPENSES TOTALES</b>						
011	[...]						
012	[...]						
014	[...]						
65	[...]						
67	[...]						
	<b>RECETTES TOTALES</b>						
013	[...]						
70	[...]						
73	[...]						
74	[...]						
75	[...]						
77	[...]						





**IV – ANNEXES**

**IV**

**PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1**

**PRESENTATION PAR NATURE – 926 – Famille**

Comptes par nature	LIBELLE	926-0 Services communs	926-1 Services en faveur des personnes âgées	926-2 Actions en faveur de la maternité	926-3 Aides à la famille	926-4 Crèches et garderies	TOTAL de la fonction 926
	<b>DEPENSES TOTALES</b>						
011	[...]						
012	[...]						
014	[...]						
65	[...]						
67	[...]						
	<b>RECETTES TOTALES</b>						
013	[...]						
70	[...]						
73	[...]						
74	[...]						
75	[...]						
77	[...]						

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE – 927 – Logement**

Comptes par nature	LIBELLE	927-0 Services communs	927-1 Parc privé de la ville	927-2 Aide au secteur locatif	927-3 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL de la fonction 927
	<b>DEPENSES TOTALES</b>					
011	[...]					
012	[...]					
014	[...]					
65	[...]					
67	[...]					
	<b>RECETTES TOTALES</b>					
013	[...]					
70	[...]					
73	[...]					
74	[...]					
75	[...]					
77	[...]					

**IV – ANNEXES**

**IV**

**PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1**

**PRESENTATION PAR NATURE – 928 – Aménagement et services urbains, environnement**

Comptes par nature	LIBELLE	928 -1 Services urbains						928-16 Autres réseaux et services divers
		928-10 Services communs	928-11 Eau et assainissement	928-12 Collecte et traitement ordures ménagères	928-13 Propreté urbaine	928-14 Eclairage public	928-15 Transports urbains	
	<b>DEPENSES TOTALES</b>							
011	[...]							
012	[...]							
014	[...]							
65	[...]							
67	[...]							
	<b>RECETTES TOTALES</b>							
013	[...]							
70	[...]							
73	[...]							
74	[...]							
75	[...]							
77	[...]							



**IV – ANNEXES**

**IV**

**PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1**

**PRESENTATION PAR NATURE – 929 – Action économique**

Comptes par nature	LIBELLE	929-0 Interventions économiques	929-1 Foires et marchés	929-2 Aides à l'agriculture et aux industries	929-3 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	929-4 Aides commerce, services marchands
	<b>DEPENSES TOTALES</b>					
011	[...]					
012	[...]					
014	[...]					
65	[...]					
67	[...]					
	<b>RECETTES TOTALES</b>					
013	[...]					
70	[...]					
73	[...]					
74	[...]					
75	[...]					
77	[...]					



**IV – ANNEXES**

**IV**

**PRESENTATION CROISEE – VUE D'ENSEMBLE – SECTION D'INVESTISSEMENT**

**A1**

Comptes par nature	LIBELLE	900 Services généraux administrat° publiques	901 Sécurité et salubrité publiques	902 Enseignement - Formation	903 Culture
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>				
20	[...]				
204	[...]				
21	[...]				
22	[...]				
23	[...]				
	<b>Opérations d'équipement</b>				
	[...]				
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (1)</b>				
13	[...]				
16	[...]				
20	[...]				
204	[...]				
21	[...]				
22	[...]				
23	[...]				

Comptes par nature	LIBELLE	900 Services généraux administrat° publiques	901 Sécurité et salubrité publiques	902 Enseignement - Formation	903 Culture
<b>RESTES A REALISER (1)</b>					
	<b>DEPENSES</b>				
	<b>RECETTES</b>				
	<b>SOLDE</b>				
	<b>DEPENSES TOTALES</b>				
	<b>RECETTES TOTALES</b>				
	<b>SOLDE CUMULE</b>				

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectés à des équipements.





904 Sport et jeunesse	905 Interventions sociales et santé	906 Famille	907 Logement	908 Aménagt et services urbains, environnem	909 Action économique	TOTAL
--------------------------	---	----------------	-----------------	---	--------------------------	-------



**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1**

**PRESENTATION PAR NATURE – 900 – Services généraux des administrations publiques locales**

Comptes par nature	LIBELLE	900-2 Administration générale		
		900-20 Administration générale collectivité	900-21 Assemblée locale	900-22 Administration générale de l'état
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
20	[...]			
204	[...]			
21	[...]			
22	[...]			
23	[...]			
Opérations d'équipement				
	[...]			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (1)</b>			
13 (2)	[...]			
16	[...]			
20	[...]			
204	[...]			
21	[...]			
22	[...]			

Comptes par nature	LIBELLE	900-2 Administration générale		
		900-20 Administration générale collectivité	900-21 Assemblée locale	900-22 Administration générale de l'état
23				
	[...]			

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à des équipements.

(2) A l'exclusion du compte 138.



900-2 Administration générale					900-3 Justice	900-4 Coopérat° décentralisée, act° européenne		TOTAL DE LA FONCTION 900
900-23 Information, communication, publicité	900-24 Fêtes et cérémonies	900-25 Aides assoc. (non classées ailleurs)	900-26 Cimetières et pompes funèbres	Sous-Total 900-2		900-41 Subvention globale	900-48 Autres actions coopération décentralisée	
[...]								
[...]								

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE – 901 – Sécurité et salubrité publiques**

Comptes par nature	LIBELLE	901-1 Sécurité intérieure			
		901-10	901-11 Sécurité intérieure	901-12 Hygiène et salubrité publique	901-14
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>				
20	[...]				
204	[...]				
21	[...]				
22	[...]				
23	[...]				
Opérations d'équipement					
	[...]				
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (1)</b>				
13 (2)	[...]				
16	[...]				
20	[...]				
204	[...]				
21	[...]				
22	[...]				

Comptes par nature	LIBELLE	901-1 Sécurité intérieure			
		901-10	901-11 Sécurité intérieure	901-12 Hygiène et salubrité publique	901-14
23					
	[...]				

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à des équipements.

(2) A l'exclusion du compte 138.





<b>Sous-total 901-1</b>	<b>901-2 Hygiène et salubrité publique</b>	<b>TOTAL DE LA FONCTION 901</b>
[...]		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE – 902 – Enseignement - Formation**

Comptes par nature	LIBELLE	902-0 Services communs	902-1 Enseignement du premier degré			
			902-11 Ecoles maternelles	902-12 Ecoles primaires	902-13 Classes regroupées	Sous-total 902-1
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>					
20	[...]					
204	[...]					
21	[...]					
22	[...]					
23	[...]					
<b>Opérations d'équipement</b>						
	[...]					
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (1)</b>					
13 (2)	[...]					
16	[...]					
20	[...]					
204	[...]					
21	[...]					
22	[...]					

Comptes par nature	LIBELLE	902-0 Services communs	902-1 Enseignement du premier degré			
			902-11 Ecoles maternelles	902-12 Ecoles primaires	902-13 Classes regroupées	Sous-total 902-1
	[...]					
23						
	[...]					

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à des équipements.

(2) A l'exclusion du compte 138.



902-2 Enseignement du deuxième degré	902-3 Enseignement supérieur	902-4 Formation continue	902-5 Services annexes de l'enseignement						TOTAL de la fonction 902
			902-51 Hébergement et restauration scolaire	902-52 Transports scolaires	902-53 Sport scolaire	902-54 Médecine scolaire	902-55 Classes découverte, services annexes	Sous-total 902-5	
[...]									
[...]									

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE – 903 – Culture**

Comptes par nature	LIBELLE	903-0 Services communs	903-1 Expression artistique			
			903-11 Expression musicale, lyrique et choré.	903-12 Arts plastiques et activités artistiques	903-13 Théâtres	903-14 Cinémas et autres salles de spectacles
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>					
20	[...]					
204	[...]					
21	[...]					
22	[...]					
23	[...]					
<b>Opérations d'équipement</b>						
	[...]					
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (1)</b>					
13 (2)	[...]					
16	[...]					
20	[...]					
204	[...]					
21	[...]					
22	[...]					

Comptes par nature	LIBELLE	903-0 Services communs	903-1 Expression artistique			
			903-11 Expression musicale, lyrique et choré.	903-12 Arts plastiques et activités artistiques	903-13 Théâtres	903-14 Cinémas et autres salles de spectacles
	[...]					
23						
	[...]					

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à des équipements.

(2) A l'exclusion du compte 138.





Sous-total 903-1	903-2 Conservat° et diffusion des patrimoines					903-3 Action culturelle	Total de la fonction 903
	903-21 Bibliothèques et médiathèques	903-22 Musées	903-23 Archives	903-24 Entretien du patrimoine culturel	Sous-total 903-2		
[...]							
[...]							

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1**

**PRESENTATION PAR NATURE – 904 – Sport et jeunesse**

Comptes par nature	LIBELLE	904-0 Services communs	904-1 Sports			
			904-11 Salles de sport, gymnases	904-12 Stades	904-13 Piscines	904-14 Autres équipements sportifs ou de loisir
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>					
20	[...]					
204	[...]					
21	[...]					
22	[...]					
23	[...]					
	<b>Opérations d'équipement</b>					
	[...]					
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (1)</b>					
13 (2)	[...]					
16	[...]					
20	[...]					
204	[...]					
21	[...]					
22	[...]					

Comptes par nature	LIBELLE	904-0 Services communs	904-1 Sports			
			904-11 Salles de sport, gymnases	904-12 Stades	904-13 Piscines	904-14 Autres équipements sportifs ou de loisir
	[...]					
23						
	[...]					

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à des équipements.

(2) A l'exclusion du compte 138.



		904-2 Jeunesse				Total de la fonction 904
904-15 Manifestations sportives	Sous-total 904-1	904-21 Centres de loisirs	904-22 Autres activités pour les jeunes	904-23 Colonies de vacances	Sous-total 904-2	
	[...]					

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1**

**PRESENTATION PAR NATURE – 905 – Interventions sociales et santé**

Comptes par nature	LIBELLE	905-1 Santé				905-2 Interventions sociales	
		905-10 Services communs	905-11 Dispensaires et établissements sanitaires	905-12 Actions de prévention sanitaire	Sous-total 905-1	905-20 Services communs	905-21 Services à caractère social handicapés
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>						
20	[...]						
204	[...]						
21	[...]						
22	[...]						
23	[...]						
	<b>Opérations d'équipement</b>						
	[...]						
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (1)</b>						
13 (2)	[...]						
16	[...]						
20	[...]						
204	[...]						
21	[...]						
22	[...]						

Comptes par nature	LIBELLE	905-1 Santé				905-2 Interventions sociales	
		905-10 Services communs	905-11 Dispensaires et établissements sanitaires	905-12 Actions de prévention sanitaire	Sous-total 905-1	905-20 Services communs	905-21 Services à caractère social handicapés
	[...]						
23							
	[...]						

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à des équipements.

(2) A l'exclusion du compte 138.





905-2 Interventions sociales				Total de la fonction 905
905-22 Act° pour l'enfance et l'adolescence	905-23 Act° pour personnes en difficulté	905-24 Autres services	Sous-total 905-2	
	[...]			

**IV – ANNEXES**

**IV**

**PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1**

**PRESENTATION PAR NATURE – 906 – Famille**

Comptes par nature	LIBELLE	906-0 Services communs	906-1 Services en faveur des personnes âgées	906-2 Actions en faveur de la maternité	906-3 Aides à la famille	906-4 Crèches et garderies	TOTAL de la fonction 906
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>						
20	[...]						
204	[...]						
21	[...]						
22	[...]						
23	[...]						
Opérations d'équipement							
	[...]						
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (1)</b>						
13 (2)	[...]						
16	[...]						
20	[...]						
204	[...]						
21	[...]						
22	[...]						

Comptes par nature	LIBELLE	906-0 Services communs	906-1 Services en faveur des personnes âgées	906-2 Actions en faveur de la maternité	906-3 Aides à la famille	906-4 Crèches et garderies	TOTAL de la fonction 906
23							
	[...]						

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à des équipements.

(2) A l'exclusion du compte 138.

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1**

**PRESENTATION PAR NATURE – 907 – Logement**

Comptes par nature	LIBELLE	907-0 Services communs	907-1 Parc privé de la ville	907-2 Aide au secteur locatif	907-3 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL de la fonction 907
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>					
20	[...]					
204	[...]					
21	[...]					
22	[...]					
23	[...]					
<b>Opérations d'équipement</b>						
	[...]					
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (1)</b>					
13 (2)	[...]					
16	[...]					
20	[...]					
204	[...]					
21	[...]					
22	[...]					

Comptes par nature	LIBELLE	907-0 Services communs	907-1 Parc privé de la ville	907-2 Aide au secteur locatif	907-3 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL de la fonction 907
23						
	[...]					

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à des équipements.

(2) A l'exclusion du compte 138.

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1**

**PRESENTATION PAR NATURE – 908 – Aménagement et services urbains, environnement**

Comptes par nature	LIBELLE	908 -1 Services urbains						908-16 Autres réseaux et services divers
		908-10 Services communs	908-11 Eau et assainissement	908-12 Collecte et traitement ordures ménagères	908-13 Propreté urbaine	908-14 Eclairage public	908-15 Transports urbains	
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>							
20	[...]							
204	[...]							
21	[...]							
22	[...]							
23	[...]							
	<b>Opérations d'équipement</b>							
	[...]							
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (1)</b>							
13 (2)	[...]							
16	[...]							
20	[...]							
204	[...]							
21	[...]							
22	[...]							

Comptes par nature	LIBELLE	908 -1 Services urbains						
		908-10 Services communs	908-11 Eau et assainissement	908-12 Collecte et traitement ordures ménagères	908-13 Propreté urbaine	908-14 Eclairage public	908-15 Transports urbains	908-16 Autres réseaux et services divers
	[...]							
23								
	[...]							

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à des équipements.

(2) A l'exclusion du compte 138.





908-2 Aménagement urbain					908-3 Environnement				TOTAL de la fonction 908
908-20 Services communs	908-21 Equipements de voirie	908-22 Voirie communale et routes	908-23 Espaces verts urbains	908-24 Autres opérations d'aménagement urbain	908-30 Services communs	908-31 Aménagement des eaux	908-32 Act° spécif. lutte contre la pollution	908-33 Préservation du milieu naturel	
	[...]								
	[...]								

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE – 909 – Action économique**

Comptes par nature	LIBELLE	909-0 Interventions économiques	909-1 Foires et marchés	909-2 Aides à l'agriculture et aux industries	909-3 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	909-4 Aides commerce, services marchands
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>					
20	[...]					
204	[...]					
21	[...]					
22	[...]					
23	[...]					
	<b>Opérations d'équipement</b>					
	[...]					
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (1)</b>					
13 (2)	[...]					
16	[...]					
20	[...]					
204	[...]					
21	[...]					
22	[...]					
23	[...]					

<b>Comptes par nature</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>909-0 Interventions économiques</b>	<b>909-1 Foires et marchés</b>	<b>909-2 Aides à l'agriculture et aux industries</b>	<b>909-3 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP</b>	<b>909-4 Aides commerce, services marchands</b>
	[...]					

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à des équipements.

(2) A l'exclusion du compte 138.



<b>909-5</b> <b>Aides au tourisme</b>	<b>909-6</b> <b>Aides aux services publics</b>	<b>TOTAL</b> <b>DE LA</b> <b>FONCTION</b> <b>909</b>
[...]		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
[...]						
5192 Avances de trésorerie						
[...]						
51931 Lignes de trésorerie						
[...]						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
[...]						
5194 Billets de trésorerie						
[...]						
5198 Autres crédits de trésorerie						
[...]						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
[...]														-
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>														
1641 Emprunts en euros (total)														
[...]														-
1643 Emprunts en devises (total)														
[...]														-
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
[...]														-
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>														
[...]														-
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
[...]														-
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)														
[...]														-
1675 Dettes pour METP et PPP (total)														
[...]														-
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
[...]														-
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
[...]														-
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>														



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)														
[...]														-
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
[...]														-
1687 Autres dettes (total)														
[...]														-
<b>Total général</b>														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
[...]			-									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>												
1641 Emprunts en euros (total)												
[...]			-									
1643 Emprunts en devises (total)												
[...]			-									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
[...]			-									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>												
[...]			-									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
[...]			-									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
[...]			-									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)												
[...]			-									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
[...]			-									
1678 Autres emprunts et dettes (total)												

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
[...]			-									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>												
1681 Autres emprunts (total)												
[...]			-									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
[...]			-									
1687 Autres dettes (total)												
[...]			-									
<b>Total général</b>												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**IV**

**A2.3**

**A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)</b>														
[...] [...]														
<b>TOTAL (A)</b>														
<b>Barrière simple (B)</b>														
[...] [...]														
<b>TOTAL (B)</b>														
<b>Option d'échange (C)</b>														
[...] [...]														
<b>TOTAL (C)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)</b>														
[...] [...]														
<b>TOTAL (D)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 (E)</b>														
[...] [...]														
<b>TOTAL (E)</b>														
<b>Autres types de structures (F)</b>														
[...]														

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
[...]														
<b>TOTAL (F)</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>													
[...]													
<b>Taux variable simple (total)</b>													
[...]													
<b>Taux complexe (total) (2)</b>													
[...]													
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>									
[...]								-	-
<b>Taux variable simple (total)</b>									
[...]								-	-
<b>Taux complexe (total) (2)</b>									
[...]								-	-
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b> <b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>					
<u>Après des organismes de droit privé</u>					
[...]					
<u>Après des organismes de droit public</u>					
[...]					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)					
[...]					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 – AUTRES DETTES**

*(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)*

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
[...]			

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	[...]		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)						
[...]						
Provisions pour dépréciation (2)						
[...]						
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)						
[...]						
Provisions pour dépréciation (2)						
[...]						
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
[...]						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>I</b>		<b>II</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>				
1631	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts en euros			
1643	Emprunts en devises			
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt			
1671	Avances consolidées du Trésor			
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor			
1678	Autres emprunts et dettes			
1681	Autres emprunts			
1682	Bons à moyen terme négociables			
1687	Autres dettes			
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>				
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves [...]</i>			
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves [...]</i>			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>			
918	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V</b>		<b>VI</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>				
10222	FCTVA			
10223	TLE			
10226	Taxe d'aménagement			
10228	Autres fonds			
13146	Attributions de compensation d'investissement			
13156	Attributions de compensation d'investissement			
13246	Attributions de compensation d'investissement			
13256	Attributions de compensation d'investissement			
138	Autres subvent° invest. non transf.			
26...	Participations et créances rattachées			
	[...]			
27...	Autres immobilisations financières			
	[...]			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>				
15...	Provisions pour risques et charges			
	[...]			
169	Primes de remboursement des obligations			
26...	Participations et créances rattachées			
	[...]			
27...	Autres immobilisations financières			
	[...]			
28...	Amortissement des immobilisations			
	[...]			
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
	[...]			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
	[...]			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
	[...]			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
	[...]			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
	[...]			
95	Produits des cessions d'immobilisations			
919	Virement de la sect° de fonctionnement			

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>					

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	IV
<b>Ressources propres disponibles</b>	VIII
<b>Solde</b>	IX = VIII – IV (5)

**-- DM - 2023**

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le signe algébrique.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
	[...]	
012	Charges de personnel, frais assimilés	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges exceptionnelles	
	[...]	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
022	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
	[...]	
023	Virement à la section d'investissement (4)	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

**A7.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>Recettes issues de la TEOM</b>		
	[...]	
<b>Dotations et participations reçues</b>		
	[...]	
<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>		
70	Produits services, domaine et ventes div	
	[...]	
75	Autres produits de gestion courante	
	[...]	
76	Produits financiers	
	[...]	
77	Produits exceptionnels	
	[...]	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
	[...]	
013	Atténuations de charges	
	[...]	
<b>Total des recettes réelles</b>		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
	[...]	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		

<b>RECETTES (1)</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>Remboursement d'emprunts et dettes assimilées</b>	
	[...]	
	<b>Acquisitions d'immobilisations</b>	
	[...]	
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Opération d'équipement n° [...]	
	<b>Autres dépenses éventuelles</b>	
	[...]	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	[...]	
020	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	
	[...]	
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	
	[...]	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

**A7.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>Souscription d'emprunts et dettes assimilées</b>	
	[...]	
	<b>Dotations et subventions reçues</b>	
	[...]	
	<b>Autres recettes éventuelles</b>	
	[...]	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	[...]	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
<b>Total des recettes réelles</b>		
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	
	[...]	
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	
	[...]	
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</b>	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

**A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	[...]Intitulé de l'opération :			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES (a)</b>				
[...] (5)				
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>				
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>				
Annulations sur dépenses (c) (6)				
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>				
<b>RECETTES (b)</b>				
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)				
<i>040 Financement par le mandataire</i>				
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>				
Annulations sur recettes (d) (6)				
<b>Recettes nettes (b - d)</b>				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
[...]																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>
---	---------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	
[...]	:										

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
[...]									

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>							
	[...]						
<b>8018 Autres engagements donnés</b>							
<b>Au profit d'organismes publics</b>							
	[...]						
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>							
	[...]						
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	<b>8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>						
	[...]						
	<b>8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)</b>						
	[...]						
	<b>8028 Autres engagements reçus</b>						
	<b>A l'exception de ceux reçus des entreprises</b>						
	[...]						
	<b>Engagements reçus des entreprises</b>						
	[...]						
	<b>TOTAL</b>						

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
	[...]				
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
	[...]				

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
[...]							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
[...]							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

**B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

<b>[...] Libellé de la recette :</b>			
Reste à employer au 01/01/N :			
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Libellé de l'article</b>	<b>Montant</b>
		[...]	
Total recettes			
<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Libellé de l'article</b>	<b>Montant</b>
		[...]	
Total dépenses			
Reste à employer au 31/12/N :			

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :			
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :			

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
[...]							
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
[...]							
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
[...]							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>							
[...]							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
[...]							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
[...]							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
[...]							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
[...]							
<b>FILIERE POLICE (j)</b>							
[...]							
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>							
[...]							
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année



Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 * 6 / 12$ ).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> [...] -				
<u>Détention d'une part du capital</u> [...] -				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> [...] -				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> [...] -				
<u>Autres</u> [...] -				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
[...]			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
[...]			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>

**C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
[...]			-		

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
[...]			-			

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
[...]			-	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB						
TFPNB						
CFE						
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires						
<b>TOTAL</b>						



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2) (3),

[...]	
-------	--

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.